

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'ACHAT

1. Toutes nos offres s'entendent sauf vente et sans engagement de notre part.
2. Nos marchandises sont censées être agréées au départ de nos magasins ou chantiers. La prise de la livraison de celles-ci vaut acceptation définitive et sans réserve du client; elle décharge le vendeur de toute responsabilité, notamment au sujet de leur emploi.
3. Les marchandises, même expédiées franco, voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Nous déclinons toute responsabilité pour les accidents survenus pendant le transport, de même que pour les retards dans les livraisons par chemin de fer ou autre mode de transport.
4. Les marchés sont traités en tenant compte des taux des frais de transport, de douane, de change, de main-d'oeuvre et autres, en vigueur au moment de leur acceptation. Cependant, toute augmentation des ci-dits frais, survenue avant la livraison, peut entraîner, soit la révision des prix convenus, soit l'annulation du marché, sans recours ni indemnité.
5. Les délais de livraison ne sont stipulés qu'à titre indicatif et ils ne peuvent être invoqués comme moyen pour prétendre, soit à une pénalité ou une indemnité quelconques pour retard de livraison, soit à la résiliation du marché. Tous les cas de force majeure sont réservés à notre profit et l'acheteur ne pourra résilier le marché ni se pourvoir ailleurs pour notre compte.
6. Le montant de nos factures est toujours payable à Bruxelles. Nous ne renonçons pas à ce droit en tirant traite sur l'acheteur.
7. En cas d'inexécution par l'acheteur d'une de ses obligations, notamment à défaut de paiement d'une échéance, nous avons le droit de résilier le contrat sans sommation ni mise en demeure, sous réserve de dommages et intérêts. Dans ce cas, l'acheteur est déchu également de ses droits sur le surplus du marché. Le même droit nous est réservé pour toute autre commande non encore livrée.
8. Quel que soit le délai de paiement convenu, nous nous réservons le droit de réclamer des garanties de premier ordre, tant avant qu'au cours de l'exécution du marché.
9. Sauf avis contraire du client, la commande est facturée et recouvrée en son nom par traite ou par reçu. Au cas où le montant de la facture devrait être recouvré chez un tiers, le client resterait néanmoins responsable de son paiement. Les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du montant de nos factures, en principal et accessoires. S'il y a retard de paiement, nous conservons le droit de reprendre la marchandise livrée jusqu'à ce qu'elle nous ait été complètement payée.
10. S'il s'avère que le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition d'un marché, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus de satisfaire à cette exigence nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché. Le défaut de paiement d'un effet rend notre créance immédiatement et intégralement exigible.
11. Tout expéditeur devra se conformer à nos métrages et calculs, s'il n'envoie pas les siens en temps utile pour en permettre le contrôle à l'arrivée de la marchandise.
12. Les Tribunaux de Bruxelles et, le cas échéant, la Justice de Paix du 6<sup>e</sup> canton de Bruxelles sont seuls compétents pour juger toute contestation.
13. La seule échéance du terme prévu pour le paiement de nos factures vaut mise en demeure. En cas de retard dans le paiement, des intérêts de retard calculés à 1,5% par mois sur le solde restant dû couvrent de plein droit et sans mise en demeure. En outre, en cas de défaut de paiement d'une facturation à son échéance, le montant dû sera majoré de plein droit d'une indemnité forfaitaire équivalente à 15% du montant total de la facture sans toutefois que cette indemnité puisse être inférieure à 50 EUR.
14. Les conditions susénoncées s'appliquent à tous les marchés, sauf convention particulière dérogatoire à l'une ou l'autre des dites conditions générales.
15. Seul le droit belge est applicable aux relations contractuelles régies par les présentes conditions générales.
16. Toute donnée à caractère personnel concernant le client, particulier, telle que définie par le règlement européen sur la protection des données 2016/679 est traitée dans le respect de celui-ci. Le traitement de données précitées est fondé sur base de l'intérêt légitime de Vanhumbecck frères et de la nécessaire exécution du contrat. Elles sont conservées uniquement pour des actions spécifiques à Vanhumbecck frères et ne sont, en aucun cas, transmises à des tiers ni à des fins de marketing direct ni pour toute autre finalité ;  
Les données conservées par l'entreprise sont les suivantes : langue d'usage nom, prénom, adresse, adresse e-mail, numéros de téléphone fixe et portable, compte bancaire, numéro de TVA.  
Le client dispose de la possibilité
  - de s'opposer, sur simple demande et gratuitement, au traitement de ses données personnelles ;
  - d'accéder, gratuitement, aux données le concernant conservées par l'entreprise et d'obtenir rectification des données qui seraient incomplètes, inexactes ou non pertinentes.
  - de s'opposer, pour des raisons sérieuses et légitimes, à ce que les données conservées fassent l'objet d'un traitement ;
  - de demander la suppression des données le concernant à l'entreprise pour autant que la conservation des données ne soient pas imposées à l'entreprise en raison d'une obligation légale ;
  - de demander la portabilité de ses données détenues par l'entreprise à un tiers ;
  - de retirer, à tout moment, son consentement au traitement des données basé uniquement sur le consentement.Toute demande concernant ce qui précède doit être adressée par écrit à l'entreprise par courrier, ou par e-mail à [privacy@vanhum.be](mailto:privacy@vanhum.be)